

Département du Tarn

COMMUNE DE AUSSAC

Le Village 81600 AUSSAC

Tél : 05.63.55.42.17

mairie.aussac@wanadoo.fr



Procès-verbal du 4^e Conseil Municipal Séance du vendredi 05 juin 2026 à 18h45

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle de la mairie, sous la **présidence de Monsieur Benoît TRAGNÉ, maire** et de **Madame Sandra BIERNE nommée secrétaire de séance.**

Date de convocation et d'affichage : 27 mai 2026

Membres présents : Mesdames et Messieurs Céline ASTIÉ, Sandra BIERNE, Sébastien FERRET, Isabelle GARRIGUES, Caroline GLEDHILL, Christine GUIBAUD, Philippe NIEL, Benoît TRAGNÉ, Benjamin TREILHOU, Michel VILLENEUVE.

Membres excusé :

Procuration :

Membre absent : Monsieur David BARTHE (arrivée à 19h15)

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h45.

ORDRE DU JOUR

Projets de délibérations :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026
- 2) Elections sénatoriales : Désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants
- 3) Délibération : Adhésion aux conventions de participation à la protection sociale complémentaire des agents.
Lot n°1 : Mutuelle santé, Lot n°2 : Prévoyance

Questions diverses :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE

Le Maire invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 qui a été transmis.
Il est approuvé à l'unanimité et sera publié sur le site de la commune sous huit jours.

DELIBERATIONS

Objet de la délibération N° 2026/04-01

ELECTIONS SENATORIALES : Désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs et Mesdames Michel VILLENEUVE, Caroline GLEDHILL, Céline ASTIÉ, Benjamin TREILHOU
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

Monsieur Benoît TRAGNÉ

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. Benoît TRAGNÉ **10 voix**

M. Benoît TRAGNÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

Mme Caroline GLEDHILL
M. Sébastien FERRET
Mme Sandra BIERNE

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme Caroline GLEDHILL	10 voix
M. Sébastien FERRET	10 voix
Mme Sandra BIERNE	10 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Mme Caroline GLEDHILL, M. Sébastien FERRET et Mme Sandra BIERNE sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Néant

Le présent procès-verbal, dressé et clos le cinq juin deux mille vingt-six à 19 heures 10 minutes, en triple exemplaire a été, après lecture signé par le Maire, les deux conseillers les plus âgés, les deux conseillers les plus jeunes, la secrétaire.

Les deux conseillers municipaux les plus âgés

Michel VILLENEUVE

Caroline GLEDHILL

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes

Céline ASTIÉ

Benjamin TREILHOU

Le Maire

Benoît TRAGNÉ

La Secrétaire

Sandra BIERNE

Objet de la délibération N° 2026/04-02

**ADHESION AUX CONVENTIONS DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE DES AGENTS. LOT N°1 : MUTUELLE SANTE, LOT N°2 : PREVOYANCE**

Monsieur le Maire explique que depuis la fusion, la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Publique. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats intéressés.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer cette consultation sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type d'accords-cadres seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune à la constitution de ce groupement de commandes, et de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la participation de la commune au groupement pour la participation à la protection sociale complémentaire suivant:
 - Lot n°1 – Mutuelle santé
 - Lot n°2 – Prévoyance
- **APPROUVE** la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération pour chaque marché suivant le modèle type ci-joint,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer pour la collectivité les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget.

- **DÉSIGNE** la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés.

QUESTIONS DIVERSES

Arrivée de David Barthe à 19h15

- **CIID (commission intercommunale des impôts directs)** : la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a lancé un appel à candidature jusqu'au 10 juin 2026 afin de permettre aux conseillers de siéger au sein de la CIID. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, maximum 2 conseillers sont éligibles.
- **Comité des partenaires de la mobilité** : Lancement d'un appel à candidature du 1^{er} au 15 juin 2026 par la CAGG afin de permettre à 2 habitants du territoire de la communauté d'agglomération d'intégrer le Comité des partenaires de la mobilité.

La séance est levée à 19 h 18.

Ainsi fait et délibéré le 05 juin 2026

Le Maire,
Benoît TRAGNÉ

A blue ink signature consisting of a series of connected loops and a final horizontal stroke.

La secrétaire de séance,
Sandra BIERNE

A black ink signature with a large, stylized initial 'S' followed by a horizontal line.